

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

CRÉMATORIUM DE REIMS

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
ANNEE 2009**

En 2009, 1485 crémations ont été effectuées ; le nombre de crémations est toujours en progression. Au 7^{ème} exercice, en année pleine, le crématorium de Reims réalise un nombre de crémations correspondant à la prospective prévue en année 22 du compte d'exploitation prévisionnel inscrit au contrat de concession. Un nouveau compte d'exploitation prévisionnel pour la durée restante de la délégation devra être établi pour prendre en compte cette activité, supérieure aux prévisions.

Le résultat d'exploitation s'élève à 215 556 €, soit une augmentation de 62,48 % par rapport à l'exercice 2008. La baisse des charges d'exploitation est significative (-7,65%, soit 27 531 euros) tandis que les produits d'exploitation augmentent sensiblement. En particulier, le chiffre d'affaire lié aux opérations de crémation s'établit à 582 881 euros en 2009 contre 524 842 euros en 2008 (soit 11,05 % de progression).

Le taux annuel de croissance des crémations est de + 8,08 % en 2009 (1 374 contre 1 485). Il y a eu par ailleurs 10 crémations de restes mortels effectuées suite aux reprises de concessions dans les cimetières rémois.

En 2009, les crémations du Département de la Marne progressent de 2,4 %, celles des personnes habitant Reims ont augmentées de 19,6 %. En raison d'un arrêt du crématorium de Prix-les-Mézières en novembre 2009, le nombre de crémations en provenance des Ardennes progresse de plus de 50 %. Quant à la moyenne mensuelle, elle s'élève à 124 (contre 115 en 2008). A l'instar des années précédentes, la proportion des hommes (62 %) reste supérieure à celle des femmes (38 %).

L'origine des crémations par lieu de décès est répartie comme suit :

Marne : 843 (dont Reims 574)

Aisne : 490

Ardennes : 76

Aube : 6

Autres départements : 63

Les témoignages positifs recueillis sur le registre des appréciations sont toujours aussi nombreux, ils confirment la satisfaction des familles quant à la qualité de l'écoute et de l'accueil reçus au crématorium.

La loi sur le funéraire du 19 décembre 2008 voit son influence se préciser quant à la destination des cendres. En effet, l'interdiction de conserver les urnes à domicile a entraîné une forte augmentation des dispersions en jardin du souvenir. Prévu par la loi, le dépôt temporaire au crématorium est également devenu beaucoup plus fréquent.

Afin d'accompagner le développement de la crémation, les nécropoles rémoises se voient dotées progressivement de sites cinéraires. Des jardins du souvenir ont été implantés dans les cimetières du Nord et de l'Ouest. Les autres cimetières seront prochainement aménagés.

Une journée « Temps de mémoire » a été organisée le 14 novembre 2009, autour d'un petit déjeuner, le thème de cette année était « Souvenirs d'hier et d'aujourd'hui ». Pour clôturer cette journée, chacun a inscrit un message personnel sur des ballons blancs avant de procéder au traditionnel lancer.

Comme l'an dernier, à la demande de l'Institut de Formation d'Aides-soignants du Centre Hospitalier de Reims, une conférence sur le parcours des funérailles a eu lieu le 28 mai 2009. Madame Sabine Detroux, responsable du crématorium et Monsieur Jean Marc Vildrequin sont intervenus auprès des élèves. Devant le succès de cette intervention, deux sessions seront incluses dans le cursus scolaires de ces étudiants.

Les négociations concernant l'installation d'un deuxième four et d'une ligne de filtration sont entrées dans une nouvelle phase. En effet, en accord avec les services de la DRASS et de la Sous-préfecture et dans un souci d'exemplarité, une enquête d'utilité publique a été conduite. Les résultats de cette enquête, ainsi que l'Etude de Risques Sanitaires menée au préalable par la société URS, seront prochainement soumis au CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) conformément à la législation en vigueur.